Le SENAT.

AFFRANCHI PAR LEDITE"

VOL. VIII. MANITOBA. No. 24.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 12 DECEMBRE 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupe,
" veritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialite de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Succession Stanislas Desrosiers.

(OO)

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par le present notifiees de les presenter, d'ici à deux semaines, au soussigne.

J. DUBUC.
Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.

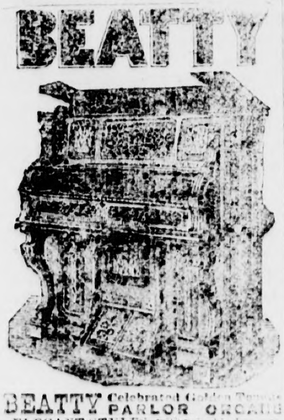

BEATTY Celebrated Golden Tongue **PARLOR ORGANS**
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and trial testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingredients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlee avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guérir : il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes inveteres, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1A

Chemin de Fer Pacifiq. Canadien.

LES SOUSSIGNÉS ont reçu instructions de Thomas Nixon, Ecr., de vendre par

ENCAN PUBLIC,

aux Ecuries du Pacifique Canadien à Winnipeg,

SAMEDI, LE 20 JUILLET

A 2 HEURES P.M.

10 Chevaux ;
1 Gros Wagon Stage pour service de diligence ;
1 Lot de fil de fer à telegraphe, le bon est bon pour clôturer.

W. DUFOUR & Co.,
Encanteurs

Winnipeg, 18 Juillet, 1878.

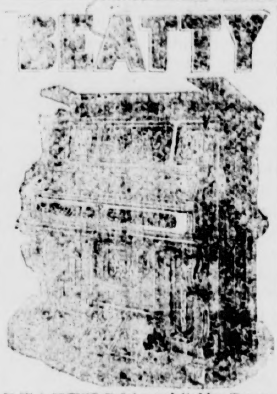

BEATTY Celebrated Golden Tongue **PARLOR ORGANS**
ELEGANT STYLES, with valuable Improvements ... DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and ... DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. America.

U ... DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, ...

VENEZ-VOYEZ-ACHETEZ

A l'Ancienne Place !

MAGASIN D'EPICERIES

DU SAINT BONIFACE.

M. EDOUARD PRINCE ayant acheté le fond de Magasin de MM. Geo. Roy et Cie., consistant en un assortiment general d'épiceries de choix, a l'honneur d'en informer ses amis et les nombreuses pratiques qui favorisaient l'ancien propriétaire. Les marchandises sont toutes de première qualite, et les citoyens de St. Boniface, n'auront pas besoin de traverser la Rivière pour aller à Winnipeg, attendu que ses prix sont plus bas que ceux des marchands de Winnipeg.

Venez faire une visite, afin de juger par vous-mêmes.

ED. G. PRINCE,

St. Boniface, 2 Mai, 1878.

Epargnez votre Argent,

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et avril ... ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On echangera une douzaine de petits wagons legers, Buggys et voitures à planches (*buckboards*) pour du bois ou des ... d'enfants Metis.

jn-6 T. L.

A BON MARCHE !

Grande Nouvelle

MAGASIN NOUVEAU.

M. A. Lasalle informe ses amis et le public en generale de la Province qu'il vient d'ouvrir un magasin d'épiceries en general à St. Boniface vis-à-vis de G. Desautels.

On trouvera entr'autre à son magasin les effets suivants :

THÉ ET CAFE
SUCRE
LARD
TABAC
JAMBON ET BACON
OEUFS ET BEURRE FRAIS
ETC. ETC. ETC.

De plus M. A. Lasalle sollicite le patronage de tous les canadiens qui viennent à Manitoba.

VENEZ EN FOULE

Acheter au magasin a bon marche.

A. LASALLE

St. Boniface 25 Avril 1878.

Avis.

—(o)—

Avis est par les présentes donné que le nombre requis de résidents et franc tenanciers du township 13, rang 2 Est du Méridien Principal, ont présenté une petition au Lieut.-Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38e Vict. Cap. 31 des Statuts de Manitoba.

J. ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

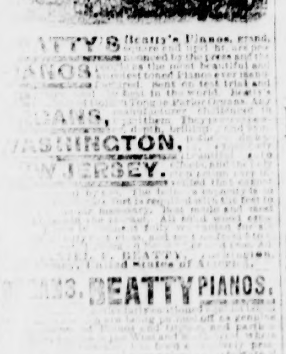

BEATTY'S Beatty's Pianos, grand, square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and ... the best in the world. Beatty's ... Golden Tongue Parlor Organs ...

... WASHINGTON, NEW JERSEY. ...

... DANIEL F. BEATTY, Washington, ... United States of America.

BEATTY PIANOS.

chemin de Fer Pacifique canadien

—(o)—

SOUMISSIONS POUR REMISE DE LOCOMOTIVES

Des Soumissions pour Remise de Locomotives à Selkirk seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi midi **le 13 Juillet 1878** pour la construction d'une **Remise de dix machines**, sur les **terrains de la Station de Selkirk**, Province de **Manitoba**.

On peut voir les plans, **devis, formules de** soumissions et obtenir **les autres renseignements** aux bureaux de **l'Ingénieur du District** à Winnipeg, ou de **l'Ingénieur-en-Chef** à Ottawa.

On avertit les contracteurs **que nulle soumission ne sera considérée qui ne sera pas** strictement d'accord **avec les formules imprimées**, et dans le cas **d'associés, à moins** que la signature, **le domicile, et la profession** de chaque associe **ne soient indiques** dans la soumission.

On exigera **un dépôt de 5 par cent sur la** somme **totale du contrat pour en assurer** l'execution.

A la soumission **devront être attachées** les signatures **de deux cautions solvables** et responsables, **demeurant en Canada, et** disposées **à garantir l'execution de toutes** les **conditions et de l'ouvrage indique au** contrat.

Le département **ne s'engage à accepter** ni la plus basse ni **aucune des soumissions.**

Par ordre

F. BRAUN,
Secretaire.

Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Mai, 1878.

Mis a l'Enclos.

DE ST BONIFACE.

Un cheval sous poil rouge, âgé d'environ huit (8) à dix (10) ans ayant **les deux pattes** de derrière blanche et celle de devant à gauche blanche. Le proprietaire est prié de venir le reclamer en payant les frais.

R. G. DESAUTELS,
Gardien d'enclos.

St. Boniface, 4 Juillet, 1878.

IMPOUNDED.

At the pound of St. Boniface a red horse aged about eight or ten years old with a white spot on the forehead, and the two back legs white. The owner can have the same by proving property and paying expenses.

R. G. DESAUTELS,
Pound Keeper.

St. Boniface, July 4th, 1878. 1

NOUVELLE LIGNE

Nouveau Stage !

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer le public voyageur qu'il vient d'ouvrir une Ligne de Stage entre Winnipeg et le Lac des Bois.

Le premier départ aura lieu Jeudi prochain le 7 Juin courant, du *Grand Central Hotel*, de Winnipeg, à 7 heures A.M.

La diligence continuera de faire ce trajet tous les Jeudis de chaque semaine, au point et à l'heure ci-haut mentionné.

Pour plus amples informations s'adresser à
W. B. SINCLAIR,
Proprietaire
ou à PH. GARNOT,
Agent.

St. Boniface, 30 Juin, 1878.

IMPRIMERIE PÂLE

LE "METIS."

Jeudi, 12 Decembre, 1878.

Reception du Gouverneur-General.

Le Marquis de Lorne et la Princesse Louise, sa femme, ont eu les plus magnifiques réceptions à Halifax, sur tout le parcours du chemin de fer Intercolonial, à travers le Bas-Canada où de nombreuses adresses françaises leur ont été présentées, à Montréal où LL. Excelleuces ont séjourné quelques jours au milieu de réjouissances sans nombre, et enfin à Ottawa.

La suite du Marquis comprend une dizaine de personnages et trente domestiques

Sa Majesté, la Reine Victoria, ayant appris les belles réceptions faites au Marquis et à la Princesse Louise a adressé à celle-ci, qui est sa fille, un télégramme daté du Château de Winsor le premier de décembre :

Delighted at reception : Say so.
THE QUEEN.

C'est-à-dire,—" Je suis charmée " de la réception qui vous est faite " par le peuple Canadien, et je " désire qu'il le sache."

Ces quelques paroles en disent plus qu'on ne saurait croire sur le bon retentissement qu'aura en Angleterre, les démonstrations de loyauté qui viennent de se manifester par tout le Canada.

La Vice Royaute a Montreal.

Nous lisons dans la *Minerve* du 2, ce qui suit :

" La présence de Son Excellence le Gouverneur-Général et de Son Altesse Royale la Princesse Louise ont créé dans notre cité l'intérêt le plus vif et le plus constant.

" Si l'élement canadien-français a pu manifester son enthousiasme lors de l'arrivée des augustes visiteurs, vendredi midi, il n'a pas eu depuis l'occasion de se montrer. Le bal de vendredi soir n'était pas, à proprement parler, un bal public, et malheureusement le Col. Littleton n'avait pas jugé a propos d'annoncer dans les journaux français la réception de samedi soir. Nous endossons à ce sujet les réflexions de notre confrère le *Nouveau Monde*.

" Quant aux bonnes dispositions de Son Excellence et de Son Altesse Royale envers l'élément français, elles sont certainement des plus flatteuses et des plus favorables. Partout où Son Excellence a pu, le long de la route, faire une réponse où placer un mot en français, elle l'a fait avec empressement. Le Marquis de Lorne à lui-même rédigé ses réponses en français. C'est ainsi, par exemple, qu'il a crayonné dans les chars, en quelques minutes la réponse à l'adresse de St. Hilaire. Il a même profité d'une divise qu'on lisait au milieu des décors pour improviser sur l'estrade quelque phrases des plus heureuses à propos du respect dû à la constitution.

" Après le départ de Sir John A. Macdonald, samedi, l'Hon M. Masson est devenu le ministre *résident* auprès de Son Excellence. Les Hons. MM. Masson et Baby ont pris le déjeuner, samedi, avec Son Excellence et Son Altesse Royale. Ces messieurs les ont accompagnés ensuite à Villa Maria et au Collège McGill et leur ont tenu compagnie à la réception du soir.

" Vendredi soir, Sa Grandeur Mgr Fabre a été invité à diner avec le Marquisde Lorne et sa royale épouse.

" Le corps consulaire a été admis samedi au près de Son Excellence. Après cette réception, Son Excellence a fait mander en audience particulière M. F. Lefaivre, consul-général de France. L'entrevue a été prelongée.

" Hier, l'auguste couple a assisté à l'office du matin de la cathédrale anglaise. A quatre heures, il devait assister au servive de l'Eglise d'Ecosse. Une foule considérable s'était assemblée pour les voir sortir de l'Hôtel Windsor ; mais la Princesse Louise ayant jugé à propos de ne pas sortir, le Marquis de Lorne s'est rendu à l'église à pied incognito. La foule qui n'avait pas remarqué cette sortie, a continué à attendre pendant près d'une heure aux abords de l'hôtel.

" Les petits incidents ont parfois une signification importante. Il parait que Son Excellence connaissait parfaitement, avant de mettre le pied sur le sol canadien, et nos hommes, et notre état de choses. Une heure après son débarquement, le Marquis etait assermenté dans la salle de l'Assemblée Législative de la Nouvelle-Ecosse comme Gouverneur Général , après quoi Sir John A. Macdanald lui présenta ses collègues Quand vient le tour de l'Hon. M. Masson, Sir John A. Macdonald, rencontrant une de ces absences subites de mémoire qui ne se contrôlent pas à l'instant même, se borna à dire :

" *Le ministre de la milice.* — " Monsieure Masson, je crois," reprit Son Excellence sans hésiter.

" Dans une autre circonstance, la Princesse Louise a exprimé à l'Hon- M. Baby le plaisir qu'elle éprouvait de possèder parmi ses administrés des sujets canadiens-français. " Il me sembie, disait-elle en excellent frnçais, que je vais bien aimer ma petite France."

" Le noble couple nous laisse ce matin à 10heures pour Ottawa ; mais nous espérons que Montréal aura bientôt de nouveau sa visite."

Election a Ste. Agatho

La nomination des candidats a eu lieu à St. Jean Baptiste, Rivière aux Prunes, mercredi dernier à midi dernier comme partout ailleurs. MM. J. Taillefer, J. Grant, de la Rivière aux Marais et G. Klyne de Ste. Agathe présentèrent leurs bulletins de nomination à l'Officier-rapporteur M. Turenne, qui à une heure, écarta ceux de MM. Klyne et Grant comme irréguliers et déclara M. Taillefer élu. Seuls les papiers de M. Taillefer avaient été rédigés et complétés suivant la loi. Cette élection par aclamation irrita naturellement un certain parti, et on dit que Martin proféra des menaces contre les prêtres et l'officier-rapporteur. Cependant, la foule se dispersa et tout parut rentrer dans l'ordre.

Vers sept heures du soir, une bande d'hommes vint frapper à la porte du presbytère de Messire Fillion en vociférant et en demandant M. Turenne avec des cris de mort. M. le Curé leur répondit froidement qu'ils eurent à aller frapper à une autre porte de la maison, ce qu'ils firent. Cinq ou six de ces furieux se précipitèrent alors dans le presbytère, mais M. Fillion avait sonné l'alarme, et M. Taillefer eut bientôt fait de jeter à la porte ces misérables audacieux. Quelques minutes après, la troupe orangiste s'eloignait

Le lendemain matin vers 6½ heures, au moment où Messire Charbonneau, jeune prêtre faible et maladif, montait vers l'étage supérieur du presbytère qui sert d'église, pour dire sa messe, il s'aperçut que la cuisine était envahie par une troupe d'hommes. Il courut avertir Messire Fillion qui descendit aussitôt, il adressa la parole à ces gens en leur demandant ce qu'ils voulaient on lui répondit insolement qu'ils cherchaient M. Turenne La mêlée s'engagea aussitôt, car en voyant ces furieux sauter à la gorge de M. le Curé, M. Taillefer tomba a bras raccourcis. Se voyant refoulés, les orangistes ouvrirent le feu sur les deux prêtres, sur M. M. Taillefer et Turenne ; M. Taillefer se sentit blessé et s'affaissa, mais il tira son revolver et fit feu à son tour une seule fois et perdit connaissance.

Les misérable entrainèrent alors Messire Charbonneau nu tête, et au milieu d'une grêle de coups le jetèrent dans une des voitures qui partit au grand galop vers la Rivère aux Gratias, à sept ou huit milles de là. Arrivés chez Gallie, propriétaire d'hôtel et orangiste-forcéné, ils amprisonnèrent Messire Charbonneau dans une chambre, lui firent une espèce de procès, une ignoble farce, après quoi il fut libéré sous caution jusqu'à lundi.

Telle est la version qui vous a été donnée. A l'beure qu'il est, M. Taillefer est dangereusement blessé : Klyne est à Winnipeg pour protester contre l'action qe l'Officier-Rapporteur, la police est à la Rivière aux Gratias, et les plus étrange rumeurs sont en circulation.

CONTINUEZ VOS ATTAQUES.

L'élection par acclamation de l'Hon. M. Royal a, dans les circonstances, une signification plus qu'ordinaire. Elle est une magnifique réponse aux lâches accusations du notoire Clarke.

Ce méprisable individu, honni de tous les gens respectables, a entrepris une grande œuvre : celle de salir et de détruire s'il était possible la réputation de l'Hon. Ministre des Travaux Publics

Comment s'y est il pris ? Il s'est servi de l'arme des l'âches : le mensonge et la calomnie. Pour mieux réussir, il a fondé un journal. Cette feuille qui parait depuis huit semaines, ne s'est encore occupée que d'un unique sujet : l'Hon. M Royal. Tout ce que la rage et le dépit d'un cœur haineux peuvent inventer pour perdre un homme public, a été mis en jeu. Ne pouvant combattre son adversaire loyalement, comme un homme honorable doit le faire, Clarke a eu recours aux moyens les plus inavouables ; corrompre des employés de l'Hon. M. Royal, faire voler et se faire livrer des documents privés, faire assermenter sous de faux prétextes des affidavits fabriqués à sa guise, inviter tous ceux qui pourraient avoir de prétendus griefs à venir les lui confier, tels sont quelques-uns des moyens employés par ce vil détracteur. Et tout ce que pouvait produire d'odieux ces différentes machinations a été publié dans sa *Gazette*. Clarke était comme un cloaque où affluaient naturellement toutes les saletés, et sa feuille a servir d'égout.

Suivant Clarke et son digne organe, l'Hon. M. Royal est un voleur consommé, un brigand de la pire espèce. Il espérait, cet honnête Clarke, que ses terribles révélations auraient pour effet de faire lever la population en masse pour lapider, ou au moins chasser de son sein, un aussi grand criminel.

Et qu'est il arrivé ? Un comté intelligent, dont M. Royal est le représentant depuis huit ans, et qui a eu par conséquent occasion de le connaitre, vient de l'élire par acclamation.

Plusieurs autres comtés intelligents ont élu par acclamation des représentant- disposés à appuyer l'hon M. Royal et à marcher avec lui.

Aux yeux de Clarke, tous les électeurs de ces différents comtés sont sans doute aussi de grands coupables méritant pis que la corde.

Maintenant veut on savoir pourquoi Clarke s'est attaqué avec tant d'acharnement à l'hon. M. Royal, et à mis tant de choses en œuvre pour le démolir ? C'est par dépit et par intérêt.

Lorsque Clarke est arrivé au pouvoir il y a huit ans, il a voulu assumer la position de chef du parti français. Mais observant ses agissements, le voyant en toute occasion, pour montrer son zèle, se ruer brutalement sur les anglais, formenter et soulever continuellement les préjugés de race, la population française s'est apperçue que Clarke faisait là une œuvre repréhensible et pernicieuse, et a mis sa confiance en d'autres hommes. Ces autres hommes, pour être fidèle à leur mission, ont dû commencer a contrecarer Clarke, qui non seulement faisait appel aux plus mauvaises passions,mais encore pillait le trésor public. L'Hon. M. Royal est un de ceux qui ont le plus fait pour empêcher Clarke d'aller plus loin, d'empochér plus d'argent du peuple. Clarke se voyant frustré dans ses mauvais destins, et arrêter dans sa marche vers la fortune mal acquise, a tourné toute sa fureur contre l'Hon. M. Royal. C'est le dépit qui le pousse.

L'intérêt y est aussi pour quelque chose.

Clarke voulant se faire élire, et après avoir sondé le terrain dans plusieurs divisions françaises,s'étant vu repoussé partout, s'est lancé vers Rockwood, division anglaise. Là encore, il a cru que ce serait un bon engin électoral que de montrer son zèle à travailler pour le parti anglais, et à combattre le parti français, en attaquant bassement et brutallement le chef reconnu de la population française Faire appel aux prejugés, soulever les plus mauvaises passions, c'est son fait. N'ayant rien de bon à offrir en sa faveur, sachant combien son administration a été odieuse il tâche de rabaisser les autres à son niveau, et montrer qu'ils sont aussi vils qu'eux. Mais il attaque surtout l'Hon. M. Royal, sachant qu'il est moins connu parmi la population anglaise, qu'il n'est pas là pour se défendre, et espérant qu'en soulevant le fanatisme et les préjugés, il se fera des partisans.

Mais nous apprenons que le bon sens pratique des électeurs de Rockwood, voit clairement à travers le jeu de Clarke, et qu'ils ne veulent pas s'en laisser imposer. Il est à peut près certain qu'une défaite ignomineuse l'attend.

Et pendant ce temps là la population française prouve qu'elle ne croit rien des accusations de Clarke, appuie l'Hon. M. Royal, et l'élit par acclamation. Nous savons que la grande majorité de la population anglaise voit les choses de la même maniere. Et les accusations de Clarke n'auront servi qu'à le mieux faire connaître lui-même et à le rendre plus odieux. Qu'il continue donc ses attaques ! Elles produiront de bons fruits.

BULLETIN ELECTARAL.

La nomination a eu lieu hier dans les 24 Divisions Electorales. Nous constatons avec plaisir que plusieurs divisions ont élu leur député par acclamation.

A St. François Xavier Ouest l'Hon. M. Royal a eu l'honneur d'une troisième élection par acclamation Après que l'Officier Rapporteur l'eut déclaré élu, l'Hon. Ministre des Travaux Publics a remercié cordialement les électeurs, les a félicités sur l'esprit d'union et de bonne entente qui règne parmi eux, et a promis de servir fidèlement leurs intérêts comme par le passé.

Les électeurs de St. Boniface ont aussi élu M. A. C. C. LaRivière par acclamation, M. Roger Marion qu'un bon nombre d'électeurs avaient priés de se porter candidat, ayant constaté qu'il serait en minorité au poll, a eu le bonne esprit de se retirer avant la nomination, pour ne pas faire de division inutile. Il avait aussi été question de l'Hon. M. Girard, à qui le mandat avait été offert par une forte partie du collége électoral. Mais l'Hon. Sénateur, craignant d'être appelé à Ottawa plus tôt que de coutume, et de ne pouvoir remplir efficacement les deux mandats, a prié ses amis de vouloir bien lui tenir compte de ses huit années de service à la Chambre locale, et se choisir cette année un autre représentant. Ce qui a été agréé il y a déjà quelques semaines. A une heure hier, M. LaRivière ayant été proclamé élu, remercia les électeurs. et se déclara disposé à appuyer le Gouvernement et à marcher avec la majorité et le chef du parti français. l'Hon. M. Dubuc fit aussi un discours.

M. Pierre Delorme fut également élu par acclamation à St. Norbert.

A St. Charles, M. Murray, l'ex-Député eut aussi l'avantage d'une élection par acclamation. Il y avait deux autres candidats, MM. Joseph McMullen et George McPhillips, mais ils ne purent être mis en nomination, leurs bulletins de présentation n'ayant pas les formalités requises.

A Winnipeg, le maire Scott et M. W. A. Loucks furent mis en nomination.

A St. Vital, trois candidats furent présentés : MM. Alexandre Kittson, Maxime Goulet et Joseph Hamelin.

A St. James, il y a deux candidats : l'Hon. Procureur Général Walker, et M. T. Corrigan.

Il y a aussi deux candidats à Kildonan : M. John Sutherland, l'ex-Député, et M. Alexander Sutherland, fils du sénateur, et étudiant en droit.

NOUVELLES LOCALES.

— Pour qui votez-vous ?

— Le froid augmente tranquillement.

— Les chemins sont devenus magnifiques.

— On demande encore un peu de neige.

— La glace est maintenant solide partout, excepté dans les mares.

— La Cour de Comté de Selkirk à siégé mardi et hier.

— Le Révérend Père Marcoux est parti hier pour le Fort Alexandre

— Le premier train régulier venant de l'Est est arrivé samedi soir.

— La malle de la Saskatchewan est partie mardi matin.

— Il n'est presque pas tombé de neige du côté de St. Jean Baptiste et Emerson.

— Le bois se vend un peu moins cher depuis que les chemins permettent d'en amener au marché.

— M. J. B. Joyal a été nommé par l'Hon M. Royal, officier de police à St. Boniface.

— Le Révérend Père Allard est allé visiter les catholiques qui travaillent sur le chemin de fer.

— L'atmosphère politique est saturée de promesses électorales. Vont ils être heureux. ces électeurs ?

— Un orignal pesant 800 livres à été tué à la Rivière à la Tête Ouverte par un nommé Andrew Gilles.

— Hier, l'appel nominal dans les 24 Divisions Electorales. Mercredi prochain, 18 courant, la votation. Votons en masse

— Deux ronds à patiner sont en voie de construction sur la Rivière Rouge, au pied de la rue du Bureau de Poste.

— Une compagnie d'Omnibus vient de se former pour transporter les passagers entre Winnipeg et le dépôt du chemin de fer de St. Boniface.

— Il y a eu jeudi dernier une Assemblée du Conseil Universitaire, présidée par l'Hon. M. Royal, Vice-Chancelier.

— On dit que les comptes et dépôts du Gouvernement Fédéral, ci-devant tenus à la Banque Ontario, ont été transférés à la Banque des Marchands.

—C'est d'ici à quelques jours qu'on va voir pratiquer la sublime vertu de résignation. Jusqu'au dix-huit courant, les candidats qui ont moins de chance peuvent résigner : c'est moins intéressant.

— Un nommé Hamley qui avait été blessé grièvement par une explosion de nitro-glécerine sur la Section 15 du Pacifique le 29 ult. à été transporté à l'Hôpital de St. Boniface où il est décédé la semaine dernière.

— Le Président de la Chambre de Commerce de St. Paul Minn. et le Maire de Winnipeg ont échangé par le télégraphe des félicitations mutuelles à l'occasion de la pose de la dernière lisse sur l'embranchement de Pembina.

— Vendredi dernier, avait lieu à la Cathédrale le service anniversaire de Madame Cauchon, épouse de Son Excellence le Lieutenant-nant-Gouverneur. Le service fut chanté par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque. Un grand nombre de personne y assistaient.

—Aucun risque.—*L'Huile Eclectric de Thomas ! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose ? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la médecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri *des bronchites.* Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County. Pa, dit : " J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié, par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : " Je n'ai qu'une demi bouteille, $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y., écrit : " Une demi bouteille de votre huile éclectrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : " Votre huile éclectrique m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être emteille de cinquante cents de reste, et ployée aussi bien à l'intérieur qu'il l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

Se Méfier des contrefacons.—

Demandez l'huile Eclectrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'envelope et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de médecines. Prix 25 cts,

NORTHROP & LYMAN, Toronto. nt., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

Note —*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

Chemin de Fer.

L'EMBRANCHEMENT DE PEMBINA.

Nous l'avons enfin. Nous sommes maintenant reliés par voie fer ée avec le monde extérieur. avec les centres commerciaux des Etats Unis et du Canada. Cet embranchement de Pembina, commencé il y a deux ans, vient d'être completé. C'est mardi, le 3 courant, que la dernière lisse a été posée. Nous aimons à signaler le fait comme un évènement d'une extrême importance comme la date d'une nouvelle ère pour la Province de Manitoba.

Pendant six mois de l'année, nous étions isolés du monde civilisés.

Pas d'écoulement pour les produits agricoles ; pas d'approvisionnement pour le commerce ; les voyageurs absolument obligés de sortir de la Province, ou d'y venir, devaient s'imposer 200 milles de déligence, au risque de s'égarer dans la prairie, au milieu d'une tempête de neige. Les marchands étaient tenus d'importer en Septembre une quantité suffisante de marchandises pour jusqu'au mois de mai suivant.

Aujourd'hui, tous ces inconvements ont disparu.

Nous sommes à 30 heures de St. Paul, et à 90 heures de Montréal.

Nous pouvons durant tout le cours de l'année exporter sur les marchés américains, canadiens, et européens, le surplus des céréales que produit notre sol fertile.

Nos hommes d'affaires ont la facilité, en tout temps à quelques jours d'avis, de recevoir les marchandises que le développement de leur commerce peut nécessiter

Dans l'ouest des Etats Unis, les chemins de fer ont souvent été construits en avant de la civilisation Et on voyait aussitôt les terres concédées par des milliers d'émigrants et des villes surgir comme par enchantement.

Ici, tout le monde est étonné de voir s'effectuer si rapidement la colonisation de nos terres, et l'augmentation de notre population, sans le secours de communication par voie ferrée. Nous pouvons donc augurer qu'avec ce puissant auxiliaire nos immenses ressources vont se developper encore plus prodigieusement.

Et si l'énergie de nos hommes d'affaires réussit à nous construire promptement un pont sur la Rivière Rouge, et un chemin de fer vers l'Ouest nous pouvons compter sur une nouvelle période de progrès et de prospérité.

AVIS TOUT SPECIAL.

Toutes les personnes endettées au magasin de MM Guilmette et Brisbois sont priée de venir Payer immédiatement pour donner facilité au gens. Ces messieurs accepterons pour payment des grains de toutes sortes, Bois, foin, patates, animaux maigres ou gras : Sachez qu'en même temps ils veulent se debarresser de leur stock de marchandises sèches habillements, chaussures etc, a moins de deux mois et demi, vu que M. Monchamp veut leur bâtir un block en briques. Allez mes sieurs et mes dames vésiter cet établissement si bien connu et vous y trouverez des marchandises de choix, et soyez certain qu'avant de laisser vos maisons que vous rapporterez beaucoup avec peu d'argent.

Inutile de vous présenter une liste de leur prix Ils sont décidés à vendre le tout et ne refuseront pas vos offres. A l'enseigne des deux boules noires.

Rue Principale No 270 Winnipeg.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine Session pour un Acte incorporant " The Assiniboine Bridge Company," avec pouvoir de construire un Pont traversant la Rivière Assiniboine, à ou près de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, à St. Boniface Ouest, le dit Pont devant être bâti à pilliers tubulaires avec ou sans arche de trente pieds devant servir pour les chars-urbains, le trafic ordinaire et les pietons, aussi avec pouvoir de prélever des taux de péage sur le dit pont pour trente ans.

Daté à Winnipeg ce dixième jour de Decembre A. D. 1878.

ROSS & ROSS,

Sol. des Appliquants

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant " The Winnipeg and St. Boniface Bridge Company," avec pouvoirs de construire un Pont traversant la Rivière Rouge, à ou près de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, à St. Boniface, pour rejoindre l'embranchement de Pembina du chemin de fer Pacifique Canadien sur le côté est de la dite Rivière ou avec aucune ligne de chemin de fer pouvant être construite après sur le côté Ouest de la Rivière la Seine, le dit pont pouvant servir pour les chars-urbains, le trafic ordinaire et les pietons ; aussi de prélever des taux de péage sur le dit pont.

BAIN & BLANCHARD,

Solliciteurs des appliquants.

Winnipeg, 9 Décembre, 1878.

AVIS.

Prenez avis qu'une requête sera faite à la prochaine session de la Législature Locale pour l'introduction d'un acte pour incorporer le chemin de fer de Winnipeg et Occidental avec pouvoir d'ériger construire, maintenir et faire opérer une ligne simple du double de chemin de fer et de télégraphe Electrique, partant de la cité de Winnipeg, au nord la Rivière Assiniboine et allant à un point à ou près de la frontière Occidentale de la Province de Manitoba.

WALKER & BIGGS,

Solliciteur des Requérants.

Winnipeg, 18 Nov 1878

Législature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation des Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, soit notifiées qu'en vertu des reglements de l'Assemblée Legislative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au Greffier de la Chambre, copies des papiers-nouvelles contenant la première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du Greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part les frais d'impression de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne se a reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la Session

THOMAS SPENCE,

Greffier de l'Assemblée Législative.

St. Boniface, 6 Novembre, 1878.

Avis Public,

Des Soumissions scellées adressées au soussigné et endossées " Soumission pour Cour et Prison " seront reçues à ce Bureau jusqu'à midi.

Jeudi, 19 Décembre courant.

pour la construction d'une bâtisse devant servir de Cour et de Prison à Emerson, Manitoba.

Pour devis et autres renseignements s'adresser aux Bureaux du Gouvernement à Winnipeg.

JOSEPH ROYAL,

Ministre des Travaux Publics

Bureau du Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 5 Décembre, 1878.

AVIS.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine Session du Parlement du Canada, pour la passation d'un Acte pour incorporer une Société pour la construction d'un chemin de fer depuis la frontière des Etats-Unis, à l'ouest de la Rivière Rouge, jusqu'à Winnipeg et de là à l'ouest jusqu'à l'intersection du chemin de fer Pacifique Canadien ; aussi, un embranchement qui se relierait au tronc ci-dessus à un endroit sur la Rivière Rouge à Winnipeg ou plus bas, avec pouvoir de construire des lignes télégraphiques en rapport avec les susdites voies ferrées.

GILBERT McMICKEN,

pour lui-même et ses associés

Winnipeg 22 Novembre, 1878.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, pour un Acte, pour amender l'Acte amendé de 35 Victo Chap. 17, intitulé : " Un Acte pour amender l'Acte, pour incorporer l'Evêque Catholic de St. Boniface.

J. DUBUC,

Avocat du Requérant

St. Boniface, 26 Novembre, 1878.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, pour un Acte pour incorporé les Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie, sous le nom et forme de " La Cooporation des Révdes, Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie, de la Cité du Winnipeg."

J. DUBUC,

Avocat des Requérants

AVIS.

Des soumissions pour l'aprovisionnement de bois pour le Département de la Milice seront reçues jusqu'à midi le 16décembre par le soussigné.

Des informations seront données sur application, à mon Bureau, au Fort Osborne, entre DIX heures A.M. et trois heures P. M., tous les jours.

W. OSBORNE SMITH,

Lt. Col.

D. A G. Dist. Mil. No. 10.

St. Boniface, 5 Décembre, 1878.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à la prochaine session pour un Acte incorporant la " Manitoba Western Colonisation Railway Company," avec pouvoirs de construire une ligne de chemin de fer commençant à Winnipeg, pour s'étendre au sud de la Montagne de Pierres et le Lac Manitoba jusqu'à la petite Rivière Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest ; et une autre ligne commençant à ou près de Winnipeg et s'étendant à travers la partie sud-ouest de la Province de Manitoba à un point à ou près du Lac Laroche dans les Territoires du Nord-Ouest ; et avec pouvoir de construire un embranchement du point de la ligne ci-haut mentionnée de Winnipeg à la Petite Saskatchewan, à l'est du Lac Long, à la traverse du chemin de fer " Pacifique Canadien sur la rivière rouge ; aussi pour la constructions d'embranchements à partir de la première ligne mentionnée au Lac Manitoba jusqu'à Westbourne ; et avec autres pouvoirs de traverser les Rivières Rouge et Assiniboine à ou près de Winnipeg avec ou sans les dites lignes, et de se joindre avec l'embranchement de Pembina du chemin de fer Pacifique Canadien, aussi de construire des lignes télégraphiques électriques le long des dites lignes.

Daté à Winnipeg ce vingt-sixième jour de Novembre, A. D. 1878.

BAIN & BLANCHARD

Solliciteurs pour les Pétitionnaires.

St Boniface, 5 Décembre 1878. 9f

Elevateur de St. Boniface.

A. S. MALLOCH.

PROPRIETAIRE.

Le plus haut prix payé en argent pour toute sorte de grains.

Achètera aussi tous les produits de ferme etc., etc.

Un magasin se trouve joint à l'élévateur, et ceux qui voudront acheter auront les marchandises aux prix de Winnipeg.

St. Boniface, 5 Décembre, 1878.

Mis en fourriere.

A l'enclos de Lorette, un bœuf rouge âgé d'environ douze ans, très maigre, pas de marques, excepté l'oreille coupée au bout.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais d'enclos et l'annonce.

ANDRE GAUDRY,

Gardien d'Enclos.

St. Boniface 5 décembre, 1878. 3f.

IMPOUNDED.

At Lorette one ox, of red color, aged about 12 years. No marks to be seen, except one ear entirely cut at the end.

The proprietor can have the same by paying the expenses, and this advertisement.

ANDRE GAUDRY,

Pound Keeper.

St Boniface, 5 December, 1878.

Enveloppes et Papier

A

NOTE A VENDRE AU

Bureau du *METIS.*

BUREAU DU GOUVERNEMENT.

Winnipeg, 23 Novembre, 1878.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de Sanctionner l'érection des arrondissements scolaires suivants recommandée par la Section Protestante du Bureau d'Education, et de fixer Jeudi le vingt huitième jour de Novembre courant, pour l'élection des Commissaires d'Ecole pour les dits arrondissements :

WELLINGTON.

Commençant au poteau du demi mile au nord de la Section 22 township rang 6 Ouest, et s'étendant à l'Ouest, jusqu'au point correspondant dans la section 24, township 3, rang 7 Ouest, de là au sud jusqu'au poteau du demi-mile de la section 1 township 3, rang 7 Ouest, de là à l'Est jusqu'au point correspondant de la Section 3, township 3, rang 6 Ouest, et de là au Nord jusqu'au point de départ.

ARRONDISSEMENTS MENNONITES.

Correspondant avec les villages du même nom.

Rosenort.
Rosenhof,
Grunfeld,
Blumenort,
Blumenhof,
Steinbach,
Hochstatt,
Heuboden,
Bergfe d,
Hochfeld,
Begthel,
Rosenthal,
Chortitz,
Reinfeld
Schonthal,
Tannenau,
Schonsee,
Grunthal,
Blumenstein,
Guadufeld,
Strasberg,
Schanzenfeld,
Silberfeld,
Blumengart,
Ebenfeld,
Schonwiese,
Kronsthal,
Reichenbach,
Osterwick,
Rosengart,
Schoufeld,
Friedrichsthal,
Rronsgart,
Felsenthon,
Schowenberg,
Schorihorst.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut.-Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le dix-septième jour du mois d'Octobre dernier et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le dix-septième jour du mois d'Octobre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être presents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le trente et unième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui peurra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le onzième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de Notre Règne la Quarante deuxième.

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

JOSEPH CAUCHON,
Lieut.-Gouverneur.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Unis de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.,

[L. S.]

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.

SALUT :

ATTENDU qu'il est de notre devoir de reconnaitre publiquement les bienfaits que nous avons reçus du **DIEU TOUT PUISSANT**, et spécialement de lui rendre de dignes actions de grâce pour la moisson abondante que dans sa bonté il lui a plus de nous accorder, et aussi pour le bienfait de la paix, qui n'a pas été troublée durant tout le cours de la présente année.

Sachez maintenant que du consentement et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, nous avons fixé Mardi le quatrième jour de Décembre prochain, pour être observé comme jour d'**ACTION DE GRACE PUBLIQUES AU DIEU TOUT PUISSANT**, pour les bienfaits et les grâces susdites, et nous invitons tous nos loyaux sujets de Notre dite Province de Manitoba, à observer le dit jour comme tel.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé du Canada, etc., etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce onzième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix huit, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

AVIS.

[Extrait des règlements relatifs aux Bills Privés, 1877.]

BILLS PRIVÉS.

Toute demande des Bills Privés étant proprement des sujets du ressort de la Législature de la Province de Manitoba suivant l'intention de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de Fer, d'un chemin à Barrières, où d'une ligne Télégraphique, d'un Canal, Ecluse, Digue ou Glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de Traverse, soit pour la construction de travaux pour l'approvisionnement du gaz ou de l'eau ; l'incorporation de métiers ou profession, ou d'une compagnie à Fonds Social ; l'incorporation d'une Cité, Ville, Village, ou autre Municipalité, le prélèvement de cotisation locale ; la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation du Parlement, ou d'un canton ; le changement du chef lieu d'un Comté, d'une Ville, ou de Bureaux Locaux le réglement d'une Commune ; l'arpentage d'un Canton, d'une ligne ou d'une concession ; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un Acte antérieur.—exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande qui devra être publiée comme suit, savoir :

(1) Un avis inseré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français dans le District auquel s'applique la mesure demandée ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues se fera dans la *Gazette Officielle* et dans un journal du District voisin.

Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervale de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la Chambre aucune Pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé pour la construction d'un Pont de Péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant, ou non, et les dimensions du pont tournant.

(Signé) THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative

PARLEMENT FEDERAL

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits priviléges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la Gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est referé le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept. 1878.

(Circulaire.)

RUE DOWNING.

24 Août 1878.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour être publiée dans la Colonie sous votre Gouvernement, l'avis ci joint concernant un prix de £100 offert par M. V. F. Benett Stanford, M. P., pour un Essai sur l'Hydrophobie, sa nature, son préservatif et son traitement ; ce prix devant être adjugé par le College Royale des Médecins, Londres.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble serviteur.

M. E. HICKS BEACH.

A l'officier administrant le Gouvernement du Canada.

PRIX de cent louis offert par V. F. Bennett Stanford, Ecuyer, M.P., pour un Essai sur l'Hydrophobie, sa nature, son préservatif et son traitement. Ce prix sera adjugé par le Collége Royale des Médecins, de Londres.

Conditions du concours pour ce prix

(1.) L'Essai devra être en langue anglaise, ou bien être accompagné d'une traduction anglaise.

(2.) L'Essai devra être livré au Collége le ou, avant le 1er Janvirr, 1880.

(3.) Chaque essai devra être accompagné d'une enveloppe scellée, contenant les nom et adresse de l'auteur, et portant une devise à l'extérieur. L'Essai portera aussi la même divise.

(4.) L'Essai pourra être le travail collectif de deux auteurs ou plus.

(5.) Si l'Essai n'est pas publié par l'auteur dans le cour d'un an, il deviendra la propriété du Collége.

(6.) Le prix ne sera adjugé que dans le cas où un essai méritoire suffisant sera soumis.

Les questions que le Collége juge les plus necessaires d'être approfondies sont les suivantes :

(*a.*) L'origine et l'histoire de l'apparition de la maladie de la rage, plus particulièrement dans le Royaume-Uni et ses colonies.

(*b.*) Le meilleur moyen de prévenir la maladie de la rage.

(*c.*) Les signes caractéristiques de la rage durant la vie, et les modifications anatomiques et chimiques qui accompagnent la maladie dans ses diverses phases successives, plus particulièrement dans les commencements.

(*d.*) L'origine de l'hydrophobie chez l'homme.

(*e.*) Le changements morbides chimiques et anatomiques qu'on remarque chez ceux attaqués de la maladie, plus particulièrement là où les organes du systéme nerveux et les glandes salivaires sont le siége de la maladie.

(*f.*) Les symptômes de la maladie, particulièrement dans sa première phase, tels que démontrés dans des cas bien etudiés.

(*g.*) La diagnose de la maladie dans des cas douteux d'après des conditions qui lui ressemblent plus ou moins.

(*h.*) Le temps que l'on prétend que la maladie reste cachée.

(*i.*) L'efficacité des divers remèdes et moyens de combattre la maladie qui ont été proposés, et quel mode de traitement soit prophylactique ou curatif, il serait le plus desirable de recommander d'essayer à l'avenir.

AVIS PUBLIC

Avis public, est par les présentes donné que, en conformité de la 39ième Vic. cap. 10 des statuts de Manitoba, et sur le rapport de l'Honorable Ministre des Travaux Publics il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil d'ouvrir au traffic un chemin public de l'établissement de Springfield jusqu'au grand chemin dans la Paroisse de Kildonan du Coté Est de la Rivière Rouge. Le dit chemin est déclaré par les présentes être un chemin public pour toutes intentions et fins quelconques.

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

AVIS.

Les soussignés feront application à la prochaine Session de la Legislature Locale aux fins d'obtenir un Acte pour l'incorporation du chemin de fer Selkirk, Rockwood, Woodland, et des Comtes de l'Ouest, avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemins de fer et de telegraphe électrique depuis la Ville de Selkirk à travers la division électorale de Rockwood, jusqu'à un point à ou près la frontière Ouest de la Province.

JOHN ROSS,
THOS. HOWARD,
SEDLY BLANCHARD,
S. L. BEDSON.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera à la prochaine Session de la Législature Locale, application pour demander l'incorporation du chemin de fer de Winnipeg et de l'Ouest " Winnipeg and Western Railway," avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ligne simple ou double de chemin de fer, et un télégraphe électrique depuis la Cite de Winnipeg, au Nord de la Rivière Assiniboine, jusqu'à un point à ou près les limites de la Province de Manitoba

WALKER & BIGGS,
Solliciteurs pour les applicants.
Winnipeg, 18 Novembre, 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera application à la prochaine Session de la Législature de Manitoba, pour la passation d'un Acte pour amender l'Acte 35 Vic., intitulé " Acte pour incorporer l'Evêque Catholique Romain de St. Boniface "

J. DUBUC.
Procureur pour le réquerant.
St. Boniface, 26 Novembre, 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une application à la prochaine Session de la Législature de Manitoba, pour un Acte pour incorporer les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie de la Cité de Winnipeg, sous le nom de " La Corporation des Sœurs des Saints noms de Jésus et de Marie."

J. DUBUC,
Procureur pour les réquerantes.
Winnipeg, 26 Novembre, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
ET SES AMENDEMEMT.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

CANADA.
Province de Manitoba.
Comté de Selkirk.

Dans l'affaire de Francis McPhillips

FAILLIS :

Le soussigné à filé au Bureau de cette cour, un consentement de ses créanciers à sa décharge et jeudi le douzième jour de décembre A D. 1878, il fera application à un juge de la dite cour pour la confirmat on de la decharge par les presentes affectée.

Winnipeg, 4 Novembre 1875.

Francis McPhillips
par Sedley Blanchard
Son procureur ad litem

ACTE DE FAILLITE DE 1875
ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis McMicken et Taylor.

FAILLI.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée ouverte à objection, au Bureau de Evans et Riddell, No. 2:, rue St. Jean, Montréal, jusqu'à Mardi, le neuvième jour de Décembre prochain après quoi tel dividende sera payé

EDWARD EVANS,
Syndic Officiel
Montréal, 7 Novembre, 1878

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL " LE METIS."
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a . C. S ROYAL, Gerant.